

Manifeste volonté des administrations de ne pas mettre fin à la fraude sociale ?

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 27 mai 2023



Les milliards détournés ou perdus de la solidarité sociale n'ont guère l'heur d'émouvoir la bien-pensance tant politique que médiatique !

A l'unisson, la presse a reproduit un article issu de l'AFP prétendant exposer « La sentence sans appel » de la Cour des comptes a « refusé de certifier ... les comptes de la branche famille de la Sécu, qui a passé près de six milliards d'euros par pertes et profits en 2022. » Six milliards – dont 2,8 milliards de fraude- sans compter bien sûr l'Assurance maladie et l'Assurance vieillesse...

L'article relève la forte critique de la Cour « Jugeant ce montant « beaucoup trop élevé » et déplorant l'absence « d'actions de redressement de la situation à court terme », l'institution « refuse de certifier les comptes » et « appelle la Cnaf à amplifier ses efforts ». » et la réponse de « Son directeur, Nicolas Grivel, ne conteste pas cette décision. Au contraire, « on est d'accord sur les chiffres », a-t-il déclaré, expliquant la situation par « un système de prestations hypercomplexe » et une succession d'événements (Covid, réforme des APL...) qui « ont fait exploser les indicateurs d'erreurs ». »

Donc l'excuse, l'explication, est dans l'hypercomplexe et un succession d'évènements.

Et d'avancer, « Mais des actions « sont déjà engagées », a-t-il ajouté, avec de premiers résultats sur le « ciblage des contrôles » et la lutte contre la fraude. Et la mise en place progressive de la « solidarité à la source », avec notamment une « prédéclaration des ressources », doit permettre à terme de « diminuer sensiblement le risque » d'erreurs, selon lui.»

En gras ci-dessus, écrits de presse.

Autre son de cloche, celui-ci vrillant les oreilles, l'avis de « Les contribuables associés », bien moins bienveillant si ce n'est bien moins complaisant.

Environ 44 000 personnes nées à l'étranger ont bénéficié de prestations auxquelles elles n'avaient pas droit en 2022 sans que les CAF tentent de se faire rembourser.

Ecrit par Henri Dumaine.

Chargée de la certification des comptes du régime général de sécurité sociale et du CPSTI (Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants), la Cour des comptes refuse de certifier ceux de la branche famille (2022).

Les comptes de la branche famille retracent notamment les opérations de la CNAF, et des 98 caisses d'allocations familiales (CAF).

Gaspillage d'argent public : la Cour s'avoue incapable de certifier que les comptes de la branche famille fournissent une « image fidèle » du résultat des opérations de l'exercice 2022 comme de la situation financière et du patrimoine à la clôture de l'exercice 2022 (résultat excédentaire de 1,9 milliard d'euros, contre 2,9 milliards d'euros au titre de l'exercice 2021).

La juridiction de la rue Cambon relève notamment que le montant des erreurs non corrigées par les actions de contrôle interne est trop élevé : 5,8 milliards d'euros de versements indus mais aussi de prestations non versées (à tort) ont été constatés à la fin de 2022. Elles ne seront jamais régularisées. Ce montant a doublé en quatre ans.

Le magistrat Charles Prats, vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention au

tribunal d'Orléans depuis avril 2023*, connu pour ses différents livres consacrés à la fraude sociale, a été l'un des premiers à pointer du doigt certaines sources d'évaporation financière.

** : suite sanction, mais quelle mansuétude, Orléans, pas Limoges !!!*

CAF : des contrôles au jugé

Vient le poison de la flèche !

Mauvais ciblage : en 2022, les CAF effectuent toujours des contrôles au jugé, sans ciblage par les risques*, ce qui réduit leur efficacité. Résultat, **plus de 44 000 allocataires nés à l'étranger, et immatriculés avec un numéro d'attente (NIA) n'ont pu être certifiés.** Ils ont néanmoins perçu indûment des prestations en 2022.

** : contradiction avec les déclarations du directeur de la CNAF*

« Non seulement ces 44 000 personnes ont touché des aides sans y avoir droit, mais en plus ces sommes n'ont pas fait l'objet d'actions de remboursement, s'étonne Charles Prats. C'est cool l'argent public ! ».

La Cour des comptes précise que **le montant de ces versements non justifiés n'a même pas été estimé par la CNAF.**

Autre information clé, cette fois concernant la CNAM : 2,5 millions de personnes, ne remplissant plus les conditions d'activité ou de résidence en France propres à la protection maladie universelle (Puma) ont tout de même bénéficié d'une prise en charge de leurs frais de santé.

Parmi ces bénéficiaires, on recenserait environ 400 000 personnes ou invalides pensionnés... à l'étranger. **La CNAV n'a pas adapté ses procédures de contrôle avec assez d'énergie pour que ces abus cessent,** déplore Charles Prats.

Comme chaque fois, c'est donc aux contribuables qu'il

appartiendra de panser les plaies financières de la sécu.

Et soudain, Le maire se réveille... avant une nouvelle sieste ?

https://resistancerepublicaine.com/wp-content/uploads/2023/05/x2download-app-fraude-sociale-_-charles-prats-repond-a-bruno-le-maire-480p.mp4

En conclusion, retenez-moi ou je fais un malheur !